

DEC133158INSHS

Décision portant nomination de M. Matthieu POUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5138 intitulée « Archéométrie et Archéologie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5138 intitulée « *Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologie des matériaux* » et nommant M. Nicolas Reveyron directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu POUX, professeur des universités à l'Université de Lyon 2, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2014, en remplacement de Monsieur Nicolas REVEYRON, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 7 JAN. 2014



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC133444dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n° DEC132576INEE du 04 septembre 2013 portant nomination de M. Paco BUSTAMANTE aux fonctions de Directeur de mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 février 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 au 14 novembre 2008 et du 08 au 10 décembre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs à compter du 29 juillet 2013.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 29 juillet 2013

Fait à Orléans le 13 janvier 2014

Le directeur de l'unité
Paco BUSTAMANTE

Visa du président de l'Université de La Rochelle
Gérard BLANCHARD
Date

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date

DEC133463dr08

Décision portant nomination de M. François DEBIEN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n°UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO ;

Vu la décision n° DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Poitiers » - MSHS ;

Vu la décision n° DEC133237INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination de Mme Myriam SORIA aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité mixte de service et de recherche n°USR3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Poitiers » - MSHS ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 octobre 2012 ;

Considérant que M. François DEBIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers entre le 15 mai et le 28 juin ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. François DEBIEN, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°USR3565 – « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » - MSHS à compter du 1^{er} décembre 2013.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} décembre 2013

Fait à Orléans le 08 janvier 2014

La directrice par intérim de l'unité
USR3565
Myriam SORIA

Visa du président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN
Date

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Date

DEC133414dr08

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie RUAULT (DANO), agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UPR1934 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC110962DR08 du 07 mai 2011 portant nomination de Mme Stéphanie RUAULT (DANO) aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Stéphanie RUAULT (DANO), dans l'unité du CNRS n°UPR1934 à compter du 31 décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 décembre 2013

Le directeur de l'unité
Vincent BRETAGNOLLE

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC133417dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO » à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15/06/2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yvan STROPPA, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO », à compter du 01/10/2012.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPA est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2014

La directrice de l'unité
Raphaëlle BELLANDO

Visa du Président de l'Université d'Orléans
Youssef TOURE

Visa du Délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE